

# Blanquer et les profs, le craques-test

Orientation, maths au lycée, liberté d'expression...  
La bataille de contre-vérités et d'approximations  
fait rage depuis des mois entre le ministre  
de l'Education nationale et les enseignants.  
«Libération» désintoxiquent sept bobards.

Par  
**MARIE PIQUEMAL**  
et **MARLÈNE THOMAS**

**U**n prof excédé, de bon matin: «Pourquoi les journalistes laissent-ils le ministre de l'Education dire n'importe quoi? Ce qu'il déclare ne correspond pas du tout à ce que nous vivons...» Le ministre Jean-Michel Blanquer, sur France Info: «En démocratie, il est important que le débat soit basé sur des informations justes. Et, sur ces sujets-là, on assiste à un festival de bobards.» Un représentant syndical surenchérit sur Twitter: «Euh, nous dirions plutôt Master of bobards, oui...#LesBobardsCestLui.» Sympa, l'ambiance. Légèrement régressive, comme dans les cours de récré. Et presque drôle si les enjeux n'étaient pas si importants.

Depuis plusieurs semaines, le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, fait face à une colère des enseignants à la fois bouillonnante et peu visible dans le débat public. Les raisons sont diverses. Au lycée, les profs craignent que la nouvelle organisation qu'implique la réforme (avec des spécialités à la place des filières S, ES et L) n'aggrave encore les inégalités plutôt que de les réduire. Ceux qui se mobilisent optent pour des modes

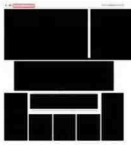
d'action originaux, type 20/20 à tous les élèves pour bloquer Parcoursup, des journées portes ouvertes auxquelles ils viennent habillés de noir comme s'ils portaient le deuil... Des moyens de pression pas très efficaces. En primaire, la donne est un peu différente: le projet de loi sur «l'école de la confiance» est un texte très disparate et donc difficilement lisible. Les grèves ont beau être très suivies par endroits (lire notre encadré sur la mobilisation de jeudi), les revendications sont compliquées à saisir pour les non-initiés.

A ce tableau flottant s'ajoute une bagarre de communication qui brouille encore plus les pistes: chaque camp s'accuse mutuellement de «fake news» et multiplie les plaquettes d'information vrai/faux, intox/desintox... Avec parfois deux lectures d'une même information! Un exemple pioché sur un tract LREM: «L'indépendance de l'évaluation du système scolaire est remise en cause.» La phrase est estampillée d'un «FAUX» écrit en grosses lettres chez LREM... Et d'un «VRAI» sur les plaquettes des syndicats enseignants. Tout est à l'avenant. Interrogée, Frédérique Rolet, la secrétaire générale du Snes-FSU (majoritaire) explique que ces procédés se sont imposés car «en communiquant

ainsi, Jean-Michel Blanquer ne nous laisse pas le choix». Fin mars, Anne-Christine Lang, rapporteure du projet de loi, envoyait, elle, un texte à Libé pour «rétablir les faits et dénoncer les contre-vérités, et, pour appeler un chat un chat, les mensonges éhontés qui ont été très largement relayés sur ce texte». Quelques jours après, le ministre lui-même s'enflammait dans l'hémicycle contre la désinformation généralisée. «Nous sommes à l'ère des bobards», tonnait-il le 26 mars. Et de dénoncer à plusieurs reprises dans les télévisions et journaux «ce festival de bobards» autour de sa loi.

«Bobards»: le terme, quasiment devenu un gimmick entre enseignants, interroge. Pour la sémiologue Elodie Mielczarek (lire l'interview page 5), le registre de langue, volontairement familier, vise à donner l'illusion d'un «parler cash» et relève, selon elle, d'une stratégie de communication que l'on retrouve chez plusieurs membres du gouvernement. Pierre Merle, sociologue en éducation et auteur d'un livre sur les fake news du secteur, estime pour sa part que quoiqu'il en dise, Jean-Michel Blanquer est plutôt épargné par les fake news, plus virulentes les années passées.

Alors que le projet de loi sur l'école de la confiance arrive au Sénat dans



quelques jours, *Libération* se lance dans une entreprise de désintoxication de sept bobards qui jaillissent de part et d'autre. Notre boussole : ce que prévoient les textes.

**«IL N'Y AURA PAS DE LOI BLANQUER, J'EN SERAI FIER.»**

**Jean-Michel Blanquer, le 26 mai 2017, sur BFM TV**

**Faux.** Rembobinons deux ans en arrière. Les Français découvrent Jean-Michel Blanquer, fraîchement nommé ministre de l'Éducation. Dès son arrivée l'homme court radios et télévisions, assurant qu'avec lui il n'y aura pas de grande loi, comme l'ont fait ses prédécesseurs. Un an et demi après, le 5 décembre 2018, le projet de loi «pour une école de la confiance» est déposé à l'Assemblée... Il passera le 14 mai au Sénat. Promesse non tenue donc.

Ses proches défendent : *«L'ambition de ce texte, c'est simplement de donner des outils pour une école plus moderne»*, a par exemple minimisé Anne Brugnera, députée LREM et membre de la commission éducation à l'Assemblée. Une simple «boîte à outils», ce projet de loi, vraiment ? Le texte rassemble des articles très disparates : scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans, suppression, dans sa forme actuelle, du Conseil national d'évaluation des politiques scolaires (Cnesco), création d'établissements locaux d'enseignement international... Mais pour les syndicats enseignants, ce côté fourre-tout et l'imprécision des articles dans leur rédaction permet surtout d'enfumer les parlementaires en rendant le projet de loi peu lisible. *«A écouter le gouvernement, cette loi ne serait qu'une somme de petites mesures venant réguler des petits sujets, et du coup elle n'est pas du tout débattue comme une loi d'orientation importante!»* se désolait fin février Stéphane Crochet, du syndicat SE-Unsa (minoritaire). Francette Popineau, cosecrétaire du Snuipp (majoritaire en primaire) est pour sa part convaincue d'une parfaite cohérence et que mises bout à bout, les mesures s'imbriquent façon puzzle avec celles distillées au fil des mois, comme les évaluations nationales en CP, CE1, sixième et seconde. *«Jean-Michel Blanquer opère*

*une transformation profonde de l'école, un changement de paradigme»*, répète-t-elle.

**«LA CRÉATION DE CES ÉTABLISSEMENTS [PUBLICS DES SAVOIRS FONDAMENTAUX] DOIT ÊTRE UNE DEMANDE DES COLLECTIVITÉS MAIS AUSSI DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE.»**

**Jean-Michel Blanquer, le 19 février sur Facebook**

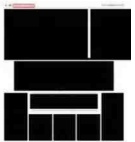
**Faux, mais en voie d'être modifié.** On parle là de l'article 6 quater du projet de loi qui a cristallisé les craintes des enseignants ces dernières semaines. Il s'en est pourtant fallu de peu que cet article soit adopté sans que personne ne s'en aperçoive : il est arrivé à la toute fin des débats par voie d'amendement (déposée par une députée LREM). C'est Sylvie Plane, professeure émérite en sciences du langage, qui a tiré l'alarme en découvrant le texte par hasard : il s'agit d'un changement d'ampleur, de nature à chambouler le quotidien dans les écoles. Cet article permet en effet d'*«associer»* des écoles (maternelles et élémentaires) avec un collège du même secteur, de façon à en faire un établissement administratif unique appelé «établissement public des savoirs fondamentaux». A sa tête, le principal de collège : il exercera simultanément les compétences de chef d'établissement mais aussi celles de directeur d'école. Le texte précise qu'il aura un ou plusieurs adjoints *«dont un au moins est chargé des classes du premier degré»* (un directeur d'école, donc). Sans dire s'il sera géographiquement dans les locaux de l'école ou du collège. Pour désamorcer la contestation, Jean-Michel Blanquer s'est montré rassurant : *«Rien ne se fera sans l'accord de la communauté scolaire»*, les profs et les parents donc. Sauf que l'article 6 quater, dans sa formulation, ne le précise à aucun moment. Au fil des interventions télé, et à mesure que la mobilisation prenait de l'ampleur (70 % des instituteurs en grève à Paris le 4 avril), Blanquer donnait des garanties. *«J'ai clairement indiqué à l'Assemblée nationale que le dispositif sera fondé*

*sur le volontariat. Nous le précisons encore à l'occasion du passage au Sénat»*, écrivait-il dans un courrier adressé aux directeurs d'école. Lors des travaux en **Suite page 4** **Suite de la page 3** commission de la culture et de l'éducation, les sénateurs ont carrément proposé de supprimer du projet de loi l'article, selon eux *«mal rédigé, mal expliqué et inacceptable en l'état»*. Mais son sort n'est pas scellé : il peut ressurgir lors des débats, certainement réécrit.

**AU LYCÉE, «LES MATHS SORTENT RENFORCÉES DANS CETTE AFFAIRE.»**

**Jean-Michel Blanquer, le 2 avril, sur France 2**

**Partiellement faux.** La place des maths reste l'un des principaux points de crispation de cette réforme du lycée. Elles disparaissent du tronc commun pour devenir une spécialité (facultative donc). Pour ceux qui suivront cet enseignement (quatre heures en première et six heures en terminale), le nombre d'heures ne change pas. Mais le programme sera plus dense, *«un peu plus important que celui de première S actuel. Et celui de terminale est aussi un peu plus ambitieux, notamment sur les démonstrations, les preuves»*, détaille Michel Bourguet, membre du bureau de l'APMEP (Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public). Les mathématiques pourront même ajouter l'option «maths expertes» permettant de suivre neuf heures de maths par semaine contre huit actuellement pour les terminales scientifiques avec option maths. C'est pour les autres que le problème se pose. Un tri s'opère. Michel Bourguet : *«Les maths plutôt outils, qui servaient aux ES ou aux L option maths et qui auraient suffi aussi aux gens qui font de la SVT, ont disparu du cycle terminal. De ce point de vue, les maths s'en trouvent affaiblies. Ceux qui ont ce profil ES ne vont pas se retrouver là-dedans, risquent d'être vite noyés et vont abandonner en terminale. Ils pourront faire maths complémentaires (trois heures) en terminale, mais c'est une op-*



tion.» Pour ceux qui n'oseraient pas se lancer, reste l'enseignement scientifique de deux heures par semaine inclus dans le tronc commun. Des maths? Pas vraiment. «*Les maths se réduisent alors au calcul. Il y a 10% de maths pour 90% de SVT et de physique dans ce programme.*» Une goutte d'eau. Seules gagnantes, les filières littéraires sans option maths qui s'étofferont d'un peu de calcul, contre rien actuellement.

**«LES LYCÉENS AURONT DES POSSIBILITÉS DE CHANGER [DE SPÉCIALITÉS, NDLR] ENTRE LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE.»**

**Jean-Michel Blanquer, le 28 mars sur France Inter**

**Partiellement faux.** Se voulant rassurant, le ministre a dégainé la carte de la réversibilité des choix des élèves. Pourtant, Michel Bourguet, membre du bureau de l'Apmp (Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public), avait reçu une consigne différente d'un de ses conseillers. «*Il était clair dans cette entrevue que commencer une spé en terminale n'avait aucun sens ni n'était envisageable.*» Contacté par Libération, le ministre nuance: «*De la même façon qu'un changement de série est actuellement possible entre la première et la terminale, il est prévu qu'un changement de spécialité soit possible à titre exceptionnel, après avis du conseil de classe et décision du chef d'établissement : la remise à niveau est possible, mais pas strictement obligatoire (quoique très vivement conseillée), le choix de l'élève (et de la famille) se faisant en connaissance de cause. [...] La remise à niveau peut avoir lieu par période de stage, entre la fin de la première et le début de la terminale.*» Michel Bourguet avance: «*Si c'est vraiment le cas, ça sera très difficilement envisageable car c'est cumulatif. Si on n'a pas fait la spécialité en première, surtout pour les maths, on ne peut pas faire celle de terminale. Les élèves ne pourraient pas suivre.*» Pour avoir une chance de rattraper le wagon, une seule solution: travailler d'arrache-pied durant tout l'été. «*Ça serait extrême-*

*ment difficile. Ça ouvre aussi la porte à tout le marché privé autour du soutien scolaire.*»

**«L'ÉCOLE MATERNELLE EST MENACÉE : IL Y AURAIT DES "JARDINS D'ENFANTS" POUR ACCUEILLIR LES MOINS DE 6 ANS PENDANT DEUX ANS... SANS ENSEIGNANTS.»**

**Tract, le 18 mars**

**Faux.** Cette déclaration provient d'un tract distribué par l'équipe enseignante aux parents d'élèves d'une école maternelle. Il a ensuite été relayé par une internaute sur Facebook. Une semaine plus tard, lors des questions à l'Assemblée nationale, Jean-Michel Blanquer qualifiait de «*bobard*» cette rumeur selon laquelle les écoles maternelles disparaîtraient au profit des jardins d'enfants dans son projet de loi Ecole de la confiance. Actuellement, le jardin d'enfants est un lieu de garde pour les enfants de 2 à 6 ans qui ne sont pas scolarisés ou alors à mi-temps. Le projet de loi en question prévoit de faire débiter l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans. Or, celle-ci peut être dispensée «*soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix*», comme le prévoit l'article L. 131-2 du code de l'éducation, mais pas dans les jardins d'enfants. Dans ce contexte, l'article 4 bis autorise un moratoire de deux ans, durant lequel l'inscription dans un

jardin d'enfants vaut comme respect de l'instruction obligatoire. Un contrôle de l'Etat est tout de même prévu «*afin de s'assurer que l'enseignement qui y est dispensé respecte les normes minimales de connaissances requises*». Pendant ces deux ans, les jardins d'enfants «*pourront adapter leur activité au nouveau contexte constitué par l'obligation d'instruction à 3 ans*», précise l'exposé des motifs de l'amendement ayant introduit la mesure sans préciser comment ils devront s'adapter. Répondant à l'inquiétude de certains de voir disparaître les jardins d'enfants après cette période transitoire, la commission de la culture du Sénat a dé-

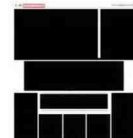
posé un amendement le 19 avril visant à les pérenniser.

Pour comprendre l'inquiétude suscitée par ce «*bobard*», il convient d'effectuer un petit retour en arrière. En 2008, le ministre de l'Éducation de l'époque, Xavier Darcos (LR, ex-UMP), avait suscité l'ire des enseignants de petite maternelle (élève de 2 à 3 ans) en lançant que l'essentiel de leur fonction consistait à changer des couches. Quelques mois plus tard, fin 2009, était lancée une expérimentation de jardin d'éveil, rebaptisée jardin d'enfants. Ses détracteurs y ont vu l'amorce d'une remise en cause de la scolarisation précoce et de l'encadrement spécifique offert en maternelle.

**«L'ARTICLE 1 CHERCHE À BAILLONNER LES PROFESSEURS DANS LEUR EXPRESSION CITOYENNE ET PROFESSIONNELLE.»**

**Le Snes-FSU, dans un communiqué du 13 février**

**Partiellement faux.** Pourquoi Jean-Michel Blanquer n'a-t-il pas commencé son projet de loi par la scolarisation obligatoire dès 3 ans, qu'il présente comme la mesure phare de son texte? A la place, il a choisi cet article, lui donnant par là même une forte portée symbolique: «*Par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique également le respect des élèves et de leur famille à l'égard de l'institution scolaire et de l'ensemble de ses personnels.*» L'article a suscité de vifs débats d'emblée, lors de l'examen du texte en commission à l'Assemblée. Les députés de l'opposition s'interrogeant: pourquoi cet article? L'objectif ne serait-il pas de serrer la vis, en restreignant la liberté de parole des enseignants? L'inquiétude s'est vite propagée dans les salles de profs, à en juger au nombre de pancartes et slogans dans les cortèges. A Paris, lors de la manifestation du 30 mars, on a croisé un bon paquet de «*Sois prof et tais-toi*» et de «*Oui à la liberté d'expression*». En réalité, si l'on s'en tient strictement au texte, les mots choisis ne changent rien sur le plan



du droit. Le devoir d'exemplarité, cité dans cet article, est inscrit dans le droit depuis la loi d'avril 2016. Quant au devoir de réserve, il n'est pas mentionné ici, ni dans aucun texte du droit des fonctionnaires: sa définition, façonnée par les décisions de justice (une construction jurisprudentielle dans le jargon), est stable depuis longtemps. Il est donc textuellement faux de dire que cet article 1 muselle les profs. Pour autant, les craintes des enseignants sont légitimes. Un tour de vis semble bien s'opérer, indépendamment de cet article 1. Ces dernières semaines, les témoignages d'enseignants en panique s'empilent: tous racontent les tentatives d'intimidation ou des sanctions déguisées, liées à leur implication dans la mobilisation.

**«LA BATAILLE DE VERDUN  
DISPARAÎT DES  
PROGRAMMES  
D'HISTOIRE-GÉO  
AU LYCÉE.»**

**«L'Est républicain»,  
le 23 mars 2019**

**Faux.** Les programmes d'histoire sont une matière très fertile pour les fake news, car personne – hormis les enseignants – ne connaît avec précision leur contenu. Cette fois, la polémique a été lancée par deux élus de la Meuse, le maire de Verdun, Samuel Hazard, et le conseiller départemental et professeur d'histoire Jérôme Dumont. Après la publication au Bulletin officiel des futurs programmes de première, ils s'offusquaient de l'absence de la bataille de Verdun. Cette levée de boucliers, relayée par un article de *L'Est républicain*, fera ensuite tache d'huile auprès d'élus, majoritairement de droite, et du grand public via une pétition.

Dans les programmes en question, onze à treize heures sont prévues pour étudier la Grande Guerre. Les chapitres sont détaillés via des objectifs et des «points de passage et d'ouverture». Le nœud du problème. Dans le premier chapitre, on y retrouve par exemple la bataille de la Somme mais pas celle de Verdun. Ce à quoi le ministre a rétorqué sur Twitter: *«La bataille de Verdun sera évidemment étudiée en première. Elle n'était pas dans les précédents programmes. Les nouveaux sont plus détaillés et chronologiques. Avec une partie sur la guerre de position. Verdun, déjà étudiée en troisième, est indissociable de la bataille de la Somme.»* Christine Guimonnet, présidente de l'APHG (Association des professeurs d'histoire et de géographie) abonde: *«Dans le programme actuel, aucun nom de bataille n'est cité, mais la bataille de Verdun tout le monde la fait. Les points de passage sont obligatoires mais ni réducteurs ni exclusifs. Il faut faire confiance aux professeurs d'histoire pour la mise en œuvre des programmes.»* Cette polémique sur le programme d'histoire est presque habituelle. Christine Guimonnet: *«L'histoire est une matière éminemment politique. Elle va davantage cristalliser les passions que ceux de SVT, de chimie ou d'anglais. L'histoire, c'est culturel, politique, économique, social. C'est patrimonial aussi, ça irrigue la société, on la bien vu avec la cathédrale Notre-Dame. Mais il ne faut pas que l'histoire soit quelque chose de tout le temps émotionnellement chargé.»* ◀

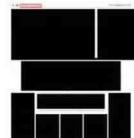
## LES ENSEIGNANTS MOBILISÉS

Parmi les fonctionnaires qui ont battu le pavé jeudi dans toute la France, les enseignants. Leur ministère a recensé 17,59 % de grévistes dans le primaire et 11,68 % dans le secondaire. Une mobilisation bien plus importante que dans la fonction publique territoriale (3,3 %), l'hospitalière (4 %) et la fonction publique d'Etat (11,4 %), à en croire les chiffres du secrétariat chargé de la fonction publique. Selon Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU (premier syndicat du primaire), les enseignants déplorent l'absence de réponse sur les salaires mais s'inquiètent plus particulièrement de la «loi pour une école de la confiance», qui «ne répond aucunement aux urgences de l'école».



Jean-Michel Blanquer à l'Assemblée le 2 avril. Le ministre de l'Education nationale s'est répandu dans les médias en avril, évoquant un «festival de bobards». PHOTOS ALAIN JOCARD, AFP







A Paris jeudi, lors de  
la manifestation de  
la fonction publique.

PHOTO CYRIL  
ZANNETTACCI VU

